# CHALLENGE DES MEETINGS BRETON ESTIVAUX 2018

# REGLEMENT

**Validé par le Bureau Exécutif du 23 Avril 2018**

**Aide financière à l'organisation de meetings Bretons :**

**Conditions requises :**

L'organisateur d'un meeting doit obligatoirement être un club Breton affilié FFA.
L'organisation du meeting devra répondre aux caractéristiques du Cahier des charges des meetings régionaux homologués par la Ligue de Bretagne.

L'aide sera attribuée aux 5 meilleurs meetings Bretons.

Le montant de l'aide sera voté chaque année au budget prévisionnel de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

L'aide sera attribuée selon un classement par points obtenus en tenant compte du nombre de performances classantes et du nombre de performances par niveau et par ligue.

**Règles d'attribution des points :**

- 1 point pour 20 performances classantes.
- 1 performance N4 = 1 point
- 1 performance N3 = 2 points
- 1 performance N2 = 3 points
- 1 performance N1 = 4 points

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§